

SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES

**AGENCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
OUEME-ATLANTIQUE-LITTORAL-MONO (ATDA-OALM)**

Avis d'appel d'offres

OBJET : Réalisation de 470 bassins piscicoles de 24 m³ dans les Pôles de diversification (Pôles 2, 3, 4, 5 et 6)

(Lots 1, 2, 3, 4 et 5)

REFERENCE SIGMAP : T_DAI_90916

Identification de la procédure: Appel d'Offres Ouvert International

Avis N° ..027.../MAEP/ATDA-OALM/PRMP/S-PRMP du ..08.. novembre 2024

1. Cet Avis d'Appel d'Offres fait suite au plan de passation de marchés publics de l'Agence Territoriale de Développement Agricole Ouémé-Atlantique-Littoral-Mono (ATDA- OALM) version 5 publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 23 octobre 2024.
2. L'Agence Territoriale de Développement Agricole Ouémé-Atlantique-Littoral-Mono (ATDA- OALM) a obtenu des fonds du Budget National dans le cadre du Programme National de Développement de la Filière Aquaculture (PNDF- Aquaculture), afin de financer les activités de son Plan de Travail Annuel et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à la réalisation de 470 bassins piscicoles de 24 m³ dans les Pôles de diversification (Pôles 2, 3, 4, 5 et 6) .
3. L'Agence Territoriale de Développement Agricole Ouémé-Atlantique-Littoral-Mono (ATDA- OALM) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la réalisation des travaux visés au point 2 du présent avis.

Les travaux à réaliser sont regroupés en cinq (05) lots définis ainsi qu'il suit :

- **Lot 1 : Réalisation de Cinquante-deux (52) bassins double de type 1 et deux (02) bassins triple) répartis dans dix (10) communes**
- **Lot 2 : Réalisation de dix-neuf (19) bassins double de type 1 ; un (01) bassin double de type 2 et six (06) bassins triple répartis dans sept (07) communes;**
- **Lot 3 : Réalisation de cinquante-quatre (54) bassins double de type 1; trois (03) bassins unitaires et deux (02) bassins triple répartis dans sept (07) communes;**
- **Lot 4 : Réalisation de trente-trois (33) bassins double de type 1 et douze (12) bassins unitaires répartis dans six (06) communes ;**



- Lot 5 : Réalisation de quarante-huit (48) bassins double de type 1 ; cinq (05) bassins unitaires et deux (02) bassins triple répartis dans huit (08) communes.

Les renseignements détaillés sur chacun des lots se présentent ainsi qu'il suit :

Lot 1 : Réalisation de Cinquante-deux (52) bassins double de type 1 et deux (02) bassins triple répartis dans dix (10) communes

N°	Communes	Nombre de Sites	Nombre de bassins double de type 1	Nombre de bassins triple
1	Matéri	3	5	0
2	Toucountouna	1	2	0
3	Boukombé	5	5	0
4	Natitingou	8	9	0
5	Copargo	2	4	0
6	Tanguiéta	6	8	0
7	Djougou	4	8	0
8	Bassila	4	7	2
9	Kouandé	1	2	0
10	Cobly	2	2	0
Total		36	52	2

Lot 2 : Réalisation de dix-neuf (19) bassins double de type 1 ; un (01) bassin double de type 2 et six (06) bassins triple répartis dans sept (07) communes

N°	Communes	Nombre de Sites	Nombre de bassins double de type 1	Nombre de bassins double de type 2	Nombre de bassins triple
1	Kérou	3	2	0	2
2	Banikoara	3	3	0	0
3	Ségbana	4	3	1	0
4	Kalalé	1	1	0	0
5	Bembèrèkè	5	6	0	2
6	Sinendé	1	2	0	0
7	N'Dali	2	2	0	2
Total		19	19	1	6

DAO : Réalisation de 470 bassins piscicoles de 24 m³ dans les Pôles de diversification (Pôles 2, 3, 4, 5 et 6) - (Lots 1, 2, 3, 4 et 5)



Lot 3 : Réalisation de cinquante-quatre (54) bassins double de type 1; trois (03) bassins unitaires et deux (02) bassins triple répartis dans sept (07) communes

N°	Communes	Nombre de Sites	Nombre de bassins unitaires	Nombre de bassins double de type 1	Nombre de bassins triple
1	Savè	7	0	8	0
2	Dassa-Zounmè	3	1	3	2
3	Kétou	2	0	2	0
4	Pobè	6	2	6	0
5	Adja-Ouèrè	7	0	9	0
6	Sakété	8	0	9	0
7	Ifangni	13	0	17	0
Total		46	3	54	2

Lot 4 : Réalisation de trente-trois (33) bassins double de type 1 et douze (12) bassins unitaires répartis dans six (06) communes.

N°	Communes	Nombre de Sites	Nombre de bassins unitaires	Nombre de bassins double de type 1
1	Zogbodomey	4	0	6
2	Bohicon	8	0	8
3	Zakpota	5	3	3
4	Zangnanado	5	2	4
5	Covè	8	5	5
6	Ouinhi	7	2	7
Total		37	12	33



Lot 5 : Réalisation de quarante-huit (48) bassins double de type 1 ; cinq (05) bassins unitaires et deux (02) bassins triple répartis dans huit (08) communes

N°	Communes	Nombre de Sites	Nombre de bassins unitaires	Nombre de bassins double de type 1	Nombre de bassins triple
1	Djidja	2	0	3	0
2	Aplahoué	4	0	5	0
3	Djakotomey	4	4	5	0
4	Toviklin	2	0	3	0
5	Dogbo	13	1	12	0
6	Abomey	6	0	8	0
7	Agbangnizoun	6	0	9	0
8	Klouékanmè	2	0	3	2
Total		39	5	48	2

Un candidat peut soumissionner pour tous les lots et en être attributaire s'il remplit toutes les conditions de qualification requises.

4. Les exigences en matière de qualification pour chacun des lots :

a- Pour les anciennes entreprises

➤ Capacité technique et expériences

✚ Être une Entreprise exerçant dans l'exécution des travaux de génie civil ou d'aménagement hydraulique, justifiée par l'original ou la photocopie légalisée du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou des statuts.

✚ Avoir réalisé au cours des quatre (04) dernières années (2020, 2021, 2022 et 2023) et de l'année en cours, au moins **deux (02) expériences spécifiques** de réalisation de travaux de construction d'ouvrages d'art, d'infrastructures piscicoles ou ouvrages similaires de montant TTC **chacune**, par lot ainsi qu'il suit :

Lots	1	2	3	4	5
Montants TTC (FCFA)	224 868 750	118 420 500	239 284 500	162 135 000	219 600 000

Les expériences doivent être justifiées par les copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou des procès-verbaux de réception assortis des contrats ou bons de commande (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies simples) signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé.



- + Justifier de la disponibilité, d'un minimum de personnel technique composé de :
- Conducteurs des travaux de niveau BAC+3 en Génie civil ou en Génie rural avec cinq (05) ans d'expériences professionnelles et avoir conduit en tant que conducteur des travaux, au moins un (01) chantier de travaux de construction d'ouvrages d'art, d'infrastructures piscicoles ou ouvrages similaires illustré par le CV, la copie légalisée du diplôme, de l'attestation de travail et de la pièce d'identité valide.
 - Chefs chantier de niveau DTI Génie civil /DEAT Génie rural avec cinq (05) ans d'expériences professionnelles et avoir exécuté en tant que chef chantier, un (01) chantier de travaux de construction d'ouvrages d'art, d'infrastructures piscicoles ou ouvrages similaires illustré par le CV, la copie légalisée du diplôme, de l'attestation de travail et de la pièce d'identité valide.

Le nombre de personnel technique par lot se décompose ainsi qu'il suit :

Lots	1	2	3	4	5
Conducteurs des travaux	01	01	01	01	01
Chefs chantier	03	02	03	02	03

NB :

- Le nombre d'années d'ancienneté est compté à partir de la date de délibération des résultats, (copie légalisée du diplôme).
- Les expériences sont lues à travers les CV et sont appuyées par des attestations de travail en copies légalisées.
- Les photocopies légalisées des pièces d'identité valides du personnel (conducteur des travaux et chef chantier) ainsi que leurs engagements/attestations de disponibilité pour l'exécution des travaux sont obligatoires.

- + Justifier, en termes de moyens matériels **pour chaque lot**, de la disponibilité de matériel constitué ainsi qu'il suit :

Lots	1	2	3	4	5	
Moyens matériels	Bétonnière	03	02	03	02	03
	Vibreur	04	03	04	03	04
	Camion benne	01	01	01	01	01
	Moule de bassin simple (Panneaux métalliques élémentaires et accessoires d'assemblage des panneaux)	-	-	-	-	01
	Moule de bassin double (Panneaux métalliques élémentaires et accessoires d'assemblage des panneaux)	03	01	03	01	02
	Moule de bassin triple (Panneaux métalliques élémentaires et accessoires d'assemblage des panneaux)	01	01	01	-	01
	Lot de petits matériels de maçonnerie, de ferrailage et plomberie	01	01	01	01	01
	Véhicule de liaison	01	01	01	01	01



➤ Capacité financière

- + Avoir un chiffre d'affaire annuel moyen (CAAM) des activités de travaux des trois (03) dernières années (2021, 2022 et 2023) égal au moins à:

Lots	1	2	3	4	5
Chiffre d'affaire annuel moyen des années 2021, 2022 et 2023 (F CFA)	299 825 000	157 894 000	319 046 000	216 180 000	292 800 000

- + Disposer d'une attestation d'une banque ou d'un organisme agréé en République du Bénin certifiant que le soumissionnaire pourrait bénéficier de crédits bancaires; les soumissionnaires étrangers à l'espace UEMOA devront fournir une attestation financière d'une Banque qui doit disposer d'un correspondant au Bénin, conformément au modèle spécifié dans la section II: Formulaires de soumission.

Pour **chaque lot**, l'attestation doit être de montant au moins égal à:

Lots	1	2	3	4	5
Avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou de lignes de crédits (F CFA)	49 970 833	26 315 667	53 174 333	36 030 000	48 800 000

NB : Les exigences financières sont cumulatives.

b- Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence

➤ Capacité technique et expériences

- + Être une Entreprise exerçant dans l'exécution des travaux de génie civil ou d'aménagement hydraulique, justifiée par l'original ou la photocopie légalisée du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou des statuts.

- + Disposer d'un personnel d'encadrement technique dont au moins :

- un Directeur Technique, titulaire d'un diplôme d'ingénieur BAC+5 en Génie Civil, en Génie rural ou aménagements des pêcheries avec dix (10) ans d'ancienneté et des expériences au poste dans au moins deux (02) marchés de travaux de construction d'ouvrages d'art, d'infrastructures piscicoles ou ouvrages similaires de montant TTC **chacun**, par lot ainsi qu'il suit :

Lots	1	2	3	4	5
Montants TTC (FCFA)	224 868 750	118 420 500	239 284 500	162 135 000	219 600 000



- un Directeur financier, titulaire d'une licence en comptabilité, en gestion des finances ou équivalent avec cinq avec cinq (05) ans d'ancienneté et deux (02) expériences professionnelles au moins dans la tenue d'une comptabilité d'entreprise ou dans la gestion financière d'une entreprise.

NB :

- Le personnel technique doit être illustré par CV daté et dûment signé, Copies de diplômes et d'attestations de travail légalisées .
- Le nombre d'années d'ancienneté est compté à partir de la date de délibération du diplôme (copie légalisée).
- Les expériences sont lues à travers les CV et sont appuyées par des attestations de travail en copies légalisées.
- Les photocopies légalisées des pièces d'identité valides du personnel ainsi que leurs engagements/attestations de disponibilité pour l'exécution des travaux sont obligatoires.

+

- Justifier de la disponibilité, d'un minimum de personnel technique composé de :
- Conducteurs des travaux de niveau BAC+3 en Génie civil ou en Génie rural avec six (06) ans d'expériences professionnelles et avoir conduit en tant que conducteur des travaux, au moins deux (02) chantiers de travaux de construction d'ouvrages d'art, d'infrastructures piscicoles ou ouvrages similaires illustré par le CV, la copie légalisée du diplôme, de l'attestation de travail et de la pièce d'identité valide.
 - Chefs chantier de niveau DTI Génie civil /DEAT Génie rural avec six (06) ans d'expériences professionnelles et avoir exécuté en tant que chef chantier, deux (02) chantiers de travaux de construction d'ouvrages d'art, d'infrastructures piscicoles ou ouvrages similaires illustré par le CV, la copie légalisée du diplôme, de l'attestation de travail et de la pièce d'identité valide.

Le nombre de personnel technique par lot se décompose ainsi qu'il suit :

Lots	1	2	3	4	5
Conducteurs des travaux	01	01	01	01	01
Chefs chantier	03	02	03	02	03

NB :

- Le nombre d'années d'ancienneté est compté à partir de la date de délibération du diplôme, (copie légalisée).
- Les expériences sont lues à travers les CV et sont appuyées par des attestations de travail en copies légalisées.
- Les photocopies légalisées des pièces d'identité valides du personnel (conducteur des travaux et chef chantier) ainsi que leurs engagements/attestations de disponibilité pour l'exécution des travaux sont obligatoires.



- ⊕ Justifier, en termes de moyens matériels **pour chaque lot**, de la disponibilité de matériel constitué ainsi qu'il suit :

Lots		1	2	3	4	5
Moyens matériels	Bétonnière	03	02	03	02	03
	Vibreur	04	03	04	03	04
	Camion benne	01	01	01	01	01
	Moule de bassin simple (Panneaux métalliques élémentaires et accessoires d'assemblage des panneaux)	-	-	-	-	01
	Moule de bassin double (Panneaux métalliques élémentaires et accessoires d'assemblage des panneaux)	03	01	03	01	02
	Moule de bassin triple (Panneaux métalliques élémentaires et accessoires d'assemblage des panneaux)	01	01	01	-	01
	Lot de petits matériels de maçonnerie, de ferrailage et plomberie	01	01	01	01	01
	Véhicule de liaison	01	01	01	01	01

➤ Capacité financière

- ⊕ Disposer d'une attestation d'une banque ou d'un organisme agréé en République du Bénin certifiant que le soumissionnaire pourrait bénéficier de crédits bancaires; les soumissionnaires étrangers à l'espace UEMOA devront fournir une attestation financière d'une Banque qui doit disposer d'un correspondant au Bénin, conformément au modèle spécifié dans la section II: Formulaires de soumission.

Pour **chaque lot**, l'attestation doit être de montant au moins égal à:

Lots	1	2	3	4	5
Assurance de risques professionnels (F CFA)	279 497 881	147 189 322	297 415 763	201 523 729	272 949 153

- ⊕ Disposer d'une attestation d'une banque ou d'un organisme agréé en République du Bénin certifiant que le soumissionnaire pourrait bénéficier de crédits bancaires; les soumissionnaires étrangers à l'espace UEMOA devront fournir une attestation financière d'une Banque qui doit disposer d'un correspondant au Bénin, conformément au modèle spécifié dans la section II: Formulaires de soumission.

Pour **chaque lot**, l'attestation doit être de montants au moins égal à:

Lots	1	2	3	4	5
Avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou de lignes de crédits (F CFA)	49 970 833	26 315 667	53 174 333	36 030 000	48 800 000

NB : Les exigences financières sont cumulatives.



Lots	1	2	3	4	5
Montants TTC (FCFA)	224 868 750	118 420 500	239 284 500	162 135 000	219 600 000

Le minimum requis pour des lots multiples sera le montant cumulé pour l'ensemble des lots pour lesquels le Soumissionnaire a remis une offre (sachant qu'un même marché ne peut être pris en compte plus d'une fois au nombre de marchés dans les cinq lots).

2.3 Variantes au délai d'exécution (*Non applicable*)

2.4 Acquisition durable (*Non applicable*)

[Si des exigences d'acquisition durable ont été spécifiées dans la Partie II Spécifications des travaux, en fonction des besoins, indiquer que (i) soit ces exigences seront évaluées sur la base oui/non (conformité) ou (ii) la méthodologie pour le calcul d'un ajustement monétaire à effectuer au prix de l'offre pour les besoins de l'évaluation, pour tenir compte des offres qui dépassent le minimum exigé en matière de durabilité].

2.5 Variantes techniques (pour des éléments prédéfinis des travaux) : (*Non applicable*)

[si elles sont permises en application de la clause 13.4 des IC, elles seront évaluées comme suit: [préciser la méthode d'application des variantes techniques, le cas échéant ; dans le cas contraire, indiquer « Non Applicable »]].

2.6 Autres critères (*Non applicable*)

(Si permis par la clause 31.3 des IC)

3. Qualification

L'évaluation de la qualification du soumissionnaire sera faite sur la base des informations fournies par le soumissionnaire en réponse aux exigences de qualification demandées dans les tableaux « 1. Critères de provenance », « 2. Antécédents de défaut d'exécution de marché », « 3. Situation financière », « 4. Expériences », « 5 Personnel », « 6 Matériel » et dans les formulaires de soumission.

L'autorité contractante, aux fins d'évaluation, doit renseigner pour chacun des critères d'évaluation et de qualification, les éléments d'appréciation sur lesquels la commission d'ouverture et d'évaluation des offres doit évaluer les FIN 3. Il s'agira notamment des ratios de liquidité, du taux d'endettement, du ratio de profitabilité, du besoin en fonds de roulement et du ratio d'autonomie financière.



5. Le délai d'exécution des travaux **par lot**, est de douze (12) mois à compter de la date inscrite dans l'ordre de service de démarrage des travaux.

6. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de Madame AFFOMASSE W. Denise (PRMP/ATDA-OALM) ou du Chef Secrétariat de la PRMP/ATDA-OALM; Email : daffomasse@gouv.com ou prmpatda7@gmail.com et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au secrétariat permanent des marchés publics sis au quartier Sèmè à l'ex Carder Abomey-Calavi , République du Bénin, tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes, heures locales GMT + 1.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres complet à compter du 19 novembre 2024. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics de l'ATDA-OALM sis au quartier Sèmè (Abomey-Calavi), République du Bénin, Tél (+229) 21 36 17 98 / 21 36 17 99, Email : prmpatda7@gmail.com. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par poste. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques **par lot**, à savoir, un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB **par lot** sous le format PDF **en fichier unique accessible**, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après :

Secrétariat permanent des marchés publics de de l'ATDA-OALM sis au quartier Sèmè (Abomey-Calavi), République du Bénin, Tél (+229) 21 36 17 98 / 21 36 17 99 - Email : prmpatda7@gmail.com. au plus tard le20 novembre.....2024 à 10 heures, heure locale GMT + 1.

L'enveloppe portera la mention : « Réalisation de 470 bassins piscicoles de 24 m³ dans les Pôles de diversification (Pôles 2, 3, 4, 5 et 6) - (Lots 1, 2, 3, 4 et 5)

(Lot.....) »

A n'ouvrir qu'en séance publique d'ouverture des offres

Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.



Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après :

Salle de conférence de l'ATDA-OALM, le 20 décembre 2024 à 10 heures 30 minutes, heure locale GMT + 1.

11. Les offres doivent comprendre, pour **chaque lot**, une garantie de soumission d'un montant d'au moins :

Lots	1	2	3	4	5
Garantie de soumission (F CFA)	2 540 890	1 338 085	2 703 780	1 832 034	2 481 355

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de cent-vingt (120) jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

13. Les offres doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet.



Denise W. AFFOMASSE
Personne Responsable
des Marchés Publics

